

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL596

présenté par  
M. Denaja, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

A l'alinéa 6, substituer aux mots : « du service mentionné à l'article 1er de la présente loi » les  
mots : « de l'Agence française anticorruption ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.